Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221013-DM22140-DAC-CC
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

22/140

DÉCISION DU MAIRE

Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle.

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/37 en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire,

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle, il est nécessaire de régler des prestations de cession de droit pour les artistes,

Considérant que la société Artistic Production avec le concert « Violon bass, elle-lui, aigu-grave » a été sélectionnée pour réaliser une prestation adaptée à la programmation pour la saison 2022/2023,

Considérant que ladite prestation s'effectuera le mercredi 19 avril 2023 à 20h30 à la salle de spectacle Le Carré d'Art, 2 rue des Bois et qu'elle donnera lieu au paiement d'une somme de 2110.00 euros TTC, celle-ci sera réglée après service par mandat administratif à l'ordre de société Artistic Production.

DECIDE

Article 1er de signer le contrat de cession de droit d'un concert avec société Artistic Production.

Article 2 que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 5CUL-6042-33.

Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 13 OCT. 2022

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221013-DM22140-DAC-CC
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE SPECTACLE VIVANT

Madame Sylvie CARILLON
Adresse : **112 bis Avenue de la République - 91230 MONTGERON**
Agissant au nom de : **Municipalité de MONTGERON** (Siret : 219 104 213 000 18 - Code APE : 751 A - licences : 1-1081105 et 3-1081117)
En sa qualité de **Maire,** représentante légale civilement responsable, appelé **l'Organisateur**, d'une part et

La société **ARTISTIC PRODUCTION** (immatriculation en pied de page et annexe) disposant en France du droit de représentation du spectacle :

VIOLON CONTRE BASSE, ELLE-LUI, AIGU-GRAVE
avec SHARMAN PLESNER & PIERRE BOUSSAGUET - TOURNÉE 2023

Représentée par **M. Michel CHARTIER** en sa qualité de **Gérant,** appelée le **Producteur**, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit, l'Organisateur engage le spectacle ci-dessus référencé au Producteur aux conditions suivantes :

LIEU DE RÉPRESENTATION : **Salle Le Carré d'Art - 2 rue des Bois - 91230 MONTGERON**

DATE : **MERCREDI 19 AVRIL 2023**

BALANCE : 17h. env **HEURE DE PASSAGE : 20h.30** **DURÉE : 90 minutes en une partie**

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET FINANCIÈRES :

Montant hors taxes : 2.000,00 €uros
T.V.A. 5,5% : +110,00 €uros
Montant T.T.C. : 2.110,00 €uros **que l'Organisateur** s'engage à payer par chèques ou virements à l'ordre d'**ARTISTIC PRODUCTION.**
~~.En un acompte de €uros à la signature du contrat,~~
~~.En un solde de €uros le jour de la représentation.~~
Chaque partie restera comptable et responsable des sommes qu'elle aura encaissées vis-à-vis des administrations.

Coordonnées bancaires :
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE - 304 Bd Président Wilson – 33076 BORDEAUX Cedex - ☎ : +33 (0) 556.21.67.08 - 🖷 : +33 (0) 556.21.69.17
R.I.B. France : **Code Banque : 13306** **Code Guichet : 00045** **N° Cpte : 66 00 51 52 640 clé 04**

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR :

Impôts & taxes :
Les taxes, droits (Sacem, parafiscale CNV, etc.), impôts locaux, assurances afférents à la prestation et son lieu de passage, ce même en cas de spectacles sans billetterie ou gratuits.

Voyages : **Voyages nationaux INCLUS dans le montant ci-dessus.**
~~Fourniture ou remboursement sur note de débours de DEUX billets AVION ou SNCF TGV 1ère classe aller-retour Paris.~~
~~Si fourniture, les horaires devront être soumis au Producteur pour acceptation.~~
~~Les dates & lieux de départ et retour pouvant changer, les billets devront être modifiables et remboursables à tout moment.~~
~~Si remboursement, les billets seront remboursés au Producteur sur note de débours ou inclus dans la facturation du contrat.~~
~~Prise en charge éventuellement des déplacements de musiciens avec bagages et instruments entre aéroport ou gare et retour.s. A confirmer.~~

Hôtel :
~~Prévoir UNE chambre grand lit et petits déjeuners dans un hôtel trois ou quatre étoiles, le soir de la prestation. Il devra y avoir internet en wifi gratuit dans les chambres.~~

Restauration :
Prévoir repas pour DEUX personnes.

Technique :
Matériel de sonorisation, d'éclairages avec techniciens.

Servitudes :
Il sera remis au Producteur, dès la répétition, 12 places gratuites réservées dans les séries des invitations.

☎ +33 (0) 556 32 40 78 - artisticprod.com - 🖷 +33 (0) 556 32 40 89 - contact@artisticprod.com
B.P. n°102 - 33015 BORDEAUX Cedex - FRANCE
TVA Intracommunautaire FR 05 448 527 739 - Licences ministérielles 2 L-R-21-014314 & 3 L-R-21-014317 - SIRET 448 527 739 000 32 - SARL capital 7.500.00 € - NAF 9001Z

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221013-DM22140-DAC-CC
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

ENREGISTREMENTS :

L'Organisateur conservera toutes les captations images et son de son fait ou d'un partenaire, à titre d'archives et à usage de promotion non commerciale pour ses diverses opérations de communication en France et à l'étranger, d'où les diffusions en direct ou en différé, en intégralité ou par extraits, seront sans limite dans le temps ni dans le nombre.
Le Producteur se réserve le droit de sélectionner ou d'écarter des extraits, ainsi que celui d'utiliser des enregistrements sous toutes formes et supports existants et ce sans contrepartie à l'Organisateur ou à l'auteur.
Il sera remis au Producteur, les captations intégrales (rushes), mais aussi montées.
Toute autre forme et utilisation d'enregistrement à but commercial fera l'objet de négociations préalables et séparées.
Toute autre captation, sous toute forme que ce soit par l'Organisateur ou un tiers, est interdit et serait une cause d'annulation instantanée par l'artiste sans que l'Organisateur soit libéré de ses obligations financières.
L'Organisateur peut installer un ou des écrans afin d'assurer un meilleur confort visuel des spectateurs.

MERCHANDISING :

L'artiste se réserve la vente de tous les objets le concernant, vente qui aura lieu **avant, à l'entracte s'il y a lieu, et à la fin du concert.**
Prévoir **une personne et un site éclairé** à proximité de la scène accessible au public avec grandes tables et chaises pour les ventes et dédicaces.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Les cas de force majeure pouvant annuler ou interrompre les représentations seront ceux reconnus par la législation du pays de travail.
Toute annulation du fait de l'Organisateur l'obligerait à verser au Producteur une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés, plus le montant du contrat.
Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations qui devront être conforme à la publicité communiquée. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales de son personnel attaché au spectacle.
Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.
L'Organisateur prendra à sa charge et s'acquittera de la SACEM (droits d'auteurs) et des taxes et droits divers et voisins (Parafiscale CNV etc) et ce même en cas de spectacles sans billetterie et/ou gratuits.
L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche dès la répétition, y compris le personnel nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages et au service des représentations.
Il assurera en outre le service d'ordre général du lieu : location, accueil, billetterie, etc.....
En matière de publicité et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.
Dans un délai de quinze jours précédant le début des représentations, le Producteur s'interdit de passer en public, même à titre gracieux, dans un rayon de trente kilomètres sans l'autorisation formelle et écrite de l'Organisateur.
S'il n'a pas été signé simultanément par les deux parties le même jour, le présent contrat, signé par l'un des contractants devra être retourné par le second contractant dans les dix jours suivant la date de la première signature, le cachet de la poste faisant foi. Au delà du délai indiqué, le Producteur est en droit de considérer comme dégagé de toute obligation.
En cas de litige sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, compétence d'attribution est donnée aux tribunaux de Bordeaux où le signataire sera civilement responsable.

Fait à Bordeaux, le 3 octobre 2022.
Lu et approuvé bon pour accord,
Signé le
L'Organisateur (signature & cachet)

Signé le 3 octobre 2022
Pour le spectacle, le Producteur

ARTISTIC PRODUCTION sarl
B.P. n°102 - 33015 BORDEAUX Cedex
☎ +33 (0) 556 32 40 78 - +33 (0) 556 32 40 89
contact@artisticprod.com - www.artisticprod.com
Licences : 2-1[illegible]39 - SIRET 448 527 739 00032
T.V.A. Intra. : FR 05 448 527 739 - APE : 9001Z

☎ +33 (0) 556 32 40 78 - artisticprod.com - +33 (0) 556 32 40 89 - contact@artisticprod.com
B.P. n°102 - 33015 BORDEAUX Cedex - FRANCE
TVA Intracommunautaire FR 05 448 527 739 - Licences ministérielles 2 L-R-21-014314 & 3 L-R-21-014317 - SIRET 448 527 739 000 32 - SARL capital 7.500.00 € - NAF 9001Z